

Compte rendu du conseil municipal de Marcilly le Châtel du 19 décembre 2014

Présent : Thierry GOUBY, Emmanuel CREMONESE, Danie PERRIN, Gauthier GRANJON, Marie-Claude MASSACRIER, Christiane HOCH, Denis BREJON, Damien GANIERE, Odile MOLLE, Alexis CHARLIN, Adeline ELICOT

Excusés : Sandrine SEFERIAN (pouvoir donné à Denis BREJON), Régine COHAS (pouvoir donné à Danie PERRIN, Christian PLAGNE.

Erratum : Christiane HOCH était bien présente au conseil municipal du 28 novembre dernier son nom a été omis par erreur sur le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre.

1) Finances

Les budgets 2014 sont tenus tant en dépenses qu'en recettes. Pour le budget assainissement, les investissements et certaines dépenses de fonctionnement sont reportées sur 2015 compte tenu des projets d'investissement et de fonctionnement. Ces budgets seront utilisés pour les importants travaux à effectuer sur les stations et le lancement du diagnostic du Système d'assainissement (réseau et station).

2) Point école

Les activités de la seconde période sont maintenues sur la troisième période. Un point a été fait avec les intervenants sur les règles de fonctionnement des TAP : respect des horaires, point matériel...

Les horaires des ATSEM vont être modifiés suite aux changements des horaires de garderie : celle-ci va commencer à partir de 7h45 et ce quart d'heure récupéré va être remis dans la journée à la demande des enseignantes.

La commission école élargie à l'ensemble du conseil municipal s'est réunie le 10 décembre pour travailler sur un projet d'école prenant en compte l'ensemble des problématiques matérielles. L'objectif est d'établir un cahier des charges des besoins. Pour ce faire, la commission a également demandé l'avis à l'ensemble des personnes qui travaillent à l'école. La commission doit faire une synthèse de tous les retours d'informations.

3) Ligne de trésorerie

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est envisagée pour une somme de 85000 euros. Cette ligne de trésorerie permet de faire face aux dépenses en attendant que les recettes (dotations, subventions...) soient perçues. 3 banques ont répondu à l'appel à propositions. Leurs offres seront négociées en janvier 2015.

4) Rattachement opérationnel de Marcilly le Châtel aux casernes de Pompiers.

Le Maire a rencontré le Capitaine VAURIOT (Responsable de la caserne de Boën sur Lignon) et le capitaine Benoit ROUCHON (Responsable de la caserne de Montbrison et chef de la compagnie ouest Forez). Marcilly le Châtel est historiquement rattaché au secteur de Boën. Suite à l'étude des services des pompiers sur le temps d'intervention, il est proposé de couper Marcilly en deux secteurs : un nord géré par la caserne de Boën, un sud géré par la caserne de Montbrison. Ce découpage permet d'obtenir un temps équivalent d'intervention sur les deux secteurs. Il y a un écart moyen de 3 min si la caserne de Boën doit intervenir au plein sud de la commune.

Ce découpage ne remet pas en cause la vie de la caserne de Boën qui est la première caserne du département gérée par des volontaires. Elle est équipée des derniers équipements les plus modernes. Dans tous les cas, le 18 permet d'accéder à un centre d'appel qui connaît en continu les moyens de chaque caserne et qui définit la 1^{er} caserne appelée. Il y a 10 casernes susceptibles d'intervenir en cas de multiples interventions.

La proposition est soumise au vote : 12 votes Pour / 1 abstention

5) Compte rendu du Conseil Communautaire

5.1) Ordures ménagères :

Le bilan financier du budget ordures indique clairement un déficit. Le dernier contrat signé a augmenté le coût en particulier de la collecte, et la redevance ne permet de couvrir les dépenses. Afin de couvrir l'ensemble des frais afférents à la collecte est au traitement de nos déchets il est présenté un nouveau tarif de la redevance 112 € par part. Ce tarif est adopté.

Rappel : Le tri des déchets permet de limiter la hausse des coûts. Il est important de continuer de trier. Ci-dessous le coût par tonnes de déchets pour la CCPA : les déchets triés coûtent après reventes et subventions 90 €/tonne alors que l'enfouissement des déchets coûte 250 €/tonne.

La répartition des parts pour 2015 est également révisée pour être au plus proche du réel.

La commission Gestion des déchets travaille sur les différentes options pour limiter la quantité de déchets et aussi le coût. Il y a les contrats à négocier mais aussi d'autres idées proposées comme l'achat de composteur pour diminuer la quantité de déchets fermentescibles dans les poubelles. La CCPA propose à prix coûtant deux types de composteurs :

Modèle de composteur	Volume	matières	Durée de la garantie
Plastique	445	Plastique	8 ans
Bois	400	Bois	7 ans

5.2) Fonds de concours

Le fond de concours accordé par la CCPA aux communes était de 100000 €/an plafonné à 50000 € par commune. Ce fond était versé pour la réalisation de travaux. Il va être suspendu au vu de la situation financière de la CCPA.

5.3) Droit des sols

Pour préparer le transfert de la compétence d'instructions des autorisations en matière d'urbanisme, la CCPA fait une modification de ces statuts pour prendre en compte cette nouvelle compétence.

5.4) Parc d'activité de Champbayard : la modification du règlement de commune pour interdire certaines activités commerces est adoptée. Cette interdiction est faite pour protéger les commerces de centre-ville.

5.5) SCOT Loire Centre : réflexion sur la proposition d'un schéma de cohérence.

Sur le projet de schéma de cohérence, Marcilly le Châtel n'est pas désignée comme commune pôle intermédiaire. Cette situation limiterait fortement le développement de Marcilly le Châtel. Le conseil va écrire au bureau du SCOT pour faire part de sa surprise de la proposition de ce schéma et demander la révision de la position de Marcilly Le Châtel.

6) Compte rendu du Conseil du SIEL

6.1) Projet de mutualisation des moyens d'assistance technique VRD (Voiries et Réseaux Divers) et instructions ADS (Application du Droit des Sols)

Ce projet est venu d'une demande de communes lors du premier conseil syndical 2014 pour répondre au désengagement de l'état. Or certaines communautés de communes ou d'agglomération ont déjà ce service. Rappel capacité financière : 0,3 euros/habitant versé au SIEL.

6.2) Fibre optique

9 études ont été remises aux CC, il reste 8 études qui n'ont pas été remises. Jeudi 18 décembre rencontre avec la CCPA : AVP sommaire pour le réseau THD. Le cout estimé serait de 283 millions d'Euros pour la Loire, 92 Millions d'euros pour les communautés de communes et 4,3 Millions d'euros pour la CCPA (pose de 8000 prises au coût de 540 euros par prise). Cela représente un remboursement d'emprunt de 200 000 euros sur 30 ans. Une délibération de la communauté de commune sera à prendre avant le 15 février 2015.

7) Rencontre des associations : 12 décembre 2014

Rencontre du Maire, Alexis Charlin et Gautier Granjon avec les présidents d'associations. Il y a 19 associations sur la commune. Il s'agissait de se présenter et de collecter des informations primordiales. Un travail sur l'usage des locaux est à l'étude, et se fera en concertation avec les associations.

8) Règlement de la salle des fêtes : ce règlement est en cours de modification.

Pour l'état des lieux, il faut des personnes responsables de l'état des lieux lors de la remise de clefs avant et après la location : discussion sur le choix entre conseil municipal et personnel municipal. Il faut compter 2 heures le WE. Il y a deux façons de gérer : la location et le prêt à des associations pour des activités. Les 50% d'adhérents pour définir le tarif de la salle des fêtes aux associations est à l'état de projet et ne convient pas pour les associations multi communales.

9) La POSTE

La Poste ne va pas fermer. Le Maire et la 1^{er} Adjointe ont reçu 3 directeurs de services de la POSTE. La poste a fait une proposition à la mairie suite aux nombreuses fermetures de ces derniers mois. Nous deviendrions première commune pilote de la Loire par le système « projet facteur guichetier » qui ferait également sa tournée et qui rendrait d'autres services de portage. Les services seraient les mêmes, à part une limite fixée à 350 euros de retrait par personne et 700 euros pour un couple. Ce système permet de maintenir le bureau de poste, sur une durée d'ouverture de 14h hebdomadaires selon des horaires choisis. Le conseil municipal fait des propositions d'horaires qui seront étudiés par la poste le premier trimestre. Le samedi matin devrait être jour d'ouverture afin de permettre aux personnes actives d'avoir accès au bureau de poste. La mise en place est programmée pour juin 2015.

10) Questions diverses

10.1) Vœux du Maire et du conseil municipal

Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu vendredi 9 janvier 2015 à 18H00 à la salle des fêtes.

10.2) CCAS

La distribution de paquet est très appréciée. Le mot des enfants a été très apprécié. Ces derniers ont préparé ces messages lors des activités de travaux manuels encadrés par Aurélia PONCHON.

La mairie sera fermé les 26 décembre et 2 janvier.

La mairie sera ouverte de 10h à 12h le 31 décembre pour l'inscription sur les listes électorales.